

## SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel PERDUCAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2018

Présents : MM. PERDUCAT D., FAYE J-P., PONS G., PEYRISSAGUET JJ., SIMON P., WERTHMANN G ;  
Mmes PLAZANET M., LOURADOUR P., GLANGEAUD D., LEVENTOUX H., MONVILLE D.,  
RIGOUT D., SIMON I. ;

Excusés : MM. SUDRON F., RIBOULET J., MALET P., Mme CHABANAT C. ;

Absents : MM. PIQUEREL O., RABOISSON T

M. Jean RIBOULET a donné procuration à M. Jean-Pierre FAYE ;

M. Patrick MALET a donné procuration à M. Jean-Jacques PEYRISSAGUET ;

Mme Christine CHABANAT a donné procuration à Mme Mélanie PLAZANET ;

Mme Delphine GLANGEAUD a été élue secrétaire.

### ORDRE DU JOUR :

- 01/ BUDGET PRIMITIF CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR 2018 - VOTE
- 02/ BUDGET CHAUFFERIE BOIS - EMPRUNT DE 300 000 EUROS
- 03/ BUDGET CHAUFFERIE BOIS - LIGNE DE TRESORERIE
- 04/ EPICERIE SOCIALE - AVENANTS
- 05/ RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE
- 06/ TERRAIN DES PRADELLES – RELEVES TOPOGRAPHIQUES
- 07/ ETUDE URBAINE ET ARCHITECTURALE RUE DE LA REPUBLIQUE
- 08/ S.P.A. – CONVENTION DE FOURRIERE
- 09/ DISPOSITIF JUSTICE ET TERRITOIRES - ADHESION

### 1/ BUDGET PRIMITIF CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR 2018 - VOTE

Monsieur le Maire indique que le projet de budget annexe 2018 à savoir, le budget primitif « chaufferie bois et réseau de chaleur » est proposé par la commission des finances.

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 21 434,00 € et en investissement à la somme de 1 043 454,00 €.

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le projet du budget annexe 2018 « chaufferie bois et réseau de chaleur » et de l'arrêter tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 064 888,00 €.

### 2/ BUDGET CHAUFFERIE BOIS - EMPRUNT DE 300 000 EUROS

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du financement des opérations d'investissement programmées sur le budget chaufferie bois, il serait nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 300 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de contracter un emprunt de 300 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin dans les conditions suivantes :
  - ✓ Montant : 300 000,00 €
  - ✓ Durée : 20 ans
  - ✓ Taux fixe actuariel : 1,80%
  - ✓ Base de calcul : 30/360
  - ✓ Amortissement : constant
  - ✓ Périodicité : trimestrielle
  - ✓ Point de départ d'amortissement : 25/07/2018
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'emprunt avec la Caisse d'Epargne.

### **3/ BUDGET CHAUFFERIE BOIS - LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire indique que suite au vote du budget « chaufferie bois et réseau de chaleur », il serait nécessaire de mettre en place une ligne de trésorerie de 200 000 € pour financer les travaux de construction de la chaufferie et du hangar. Il précise que ces opérations bénéficient de financements importants mais que certaines subventions ne seront versées qu'à la fin des travaux.

La commission des finances propose de retenir l'offre présentée par la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

- Montant : 200 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 0,79%
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0,10% du montant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir l'offre de la Caisse d'épargne et d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

---

### **4/ EPICERIE SOCIALE - AVENANTS**

VU LA REGLEMENTATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS,

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement d'une épicerie sociale, il convient de passer les avenants ci-après :

Lot n° 1 : Démolition – Gros œuvre – attribué à l'entreprise FLACASSIER – avenant n°1

Montant initial : 44 199,86 € HT  
Plus-value d'un montant de 5 907,52 € HT

*Objet de l'avenant :*

- Ø + *Value pour démolition dallage existant*
- Ø - *Value pour suppression des tranchées pour réseaux*

**Nouveau montant du marché : 50 107,38 € HT**

Lot n° 4 : Plâtrerie – attribué à l'entreprise ARNAUD et Fils – avenant n°1

Montant initial : 35 681,27 € HT  
Plus-value d'un montant de 11 263,80 € HT

*Objet de l'avenant :*

- Ø + *Value pour plafond coupe-feu 1H00*
- Ø + *Value pour plaque haute dureté*
- Ø + *Value pour doublage murs refends*
- Ø + *Value pour isolant SANS pare vapeur*
- Ø + *Value pour faux plafond sur zone « public »*
- Ø + *Value pour faux plafond sur zone « personnel »*

**Nouveau montant du marché : 46 945,07 € HT**

Le Conseil Municipal délibère et, considérant la nécessité de réaliser ces travaux, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

---

### **5/ RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire indique qu'une consultation de bureaux d'étude a eu lieu, dans le cadre du projet de restructuration de l'école primaire, pour l'exécution d'une mission de contrôle technique. Les cabinets APAVE, DEKRA, QUALICONSULT et Bureau VERITAS ont été consultés.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions, délibère et décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre présentée par le cabinet QUALICONSULT pour un montant de 2 780 € HT,
  - d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce marché.
-

## **6/ TERRAIN DES PRADELLES – RELEVES TOPOGRAPHIQUES**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que, dans le cadre du projet de création d'un nouveau lotissement aux Pradelles, il a mandaté le Cabinet Duarte pour l'établissement des relevés topographiques des parcelles concernées. Il ajoute que la proposition d'honoraires du cabinet s'élève à 2 940 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide à l'unanimité la proposition d'honoraires du Cabinet Duarte.
- 

## **7/ ETUDE URBAINE ET ARCHITECTURALE RUE DE LA REPUBLIQUE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la valorisation du centre-ville, il convient de réaménager la rue de la République dans laquelle quelques maisons menacent ruine.

Il présente la proposition d'honoraires de Mme Maria-Andreea Grecu portant sur une étude urbaine et architecturale de programmation pour l'aménagement d'un secteur situé en partie basse de la rue de la République. Celle-ci s'élève à 5 700 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet d'étude urbaine et architecturale de programmation rue de la République,
  - valide la proposition d'honoraires présentée par Mme Maria-Andreea Grecu,
  - charge Monsieur le Maire de toutes démarches relatives à ce dossier.
- 

## **8/ S.P.A. – CONVENTION DE FOURRIERE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de renouveler la convention passée avec la Société Protectrice des Animaux relativement à la prestation de service d'enlèvement et de garde des animaux errants sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention à passer avec la Société Protectrice des Animaux de Limoges et de la Haute-Vienne,
  - autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière.
- 

## **9/ DISPOSITIF JUSTICE ET TERRITOIRES - ADHESION**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la requête du Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'Appel de Limoges pour la mise en place d'un dispositif « Justice et territoires » permettant de répondre aux mutations programmées au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, qui prévoit la conservation d'une seule Cour d'Appel, à Bordeaux. Le dispositif propose la mise en place d'un réseau virtuel d'accès au droit entre toutes les mairies de la Région Nouvelle-Aquitaine et les quatre Barreaux – Brive, Guéret, Limoges et Tulle – sous la forme de consultations en ligne dans le cadre du conseil départemental d'accès au droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité l'adhésion de la Commune d'Eymoutiers au dispositif « Justice et territoires »,
  - charge Monsieur le Maire de toutes les démarches y relatives.
-